

Département
Hérault
Canton de Mèze
Commune de Poussan

DELIBERATION
du
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice : 29
Présents : 23
Pouvoirs : 2

Séance du 25 mai 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Jacques ADGÉ, Maire.

Date de la convocation :

Mercredi 18 Mai 2016

PRESENTS : Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jeanne TABARIES, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Jean-Claude PAGNIER, Isabelle BAINÉE, Sonia REBOUL, Damien MAURRAS, Terry ADGE, Stanislas THIRY, Jacques LLORCA, Gilles FOUGA, Delphine REXOVICE, Danièle NESPOULOUS, Christian BEIGBEDER.

N° 2016/31

Etaient absents excusés avec procuration :

Marianne ARRIGO ayant donné procuration à Michel BERNABEU
Pierre CAZENOVE ayant donné procuration à Jacques LLORCA

Absents excusés : Isabelle ALIBERT, Nathalie CHAUVET, Paula SERRANO, Liliane MOUGIN

Objet de la délibération :

Madame RAJA, adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires, à l'enfance et à la jeunesse, rapporteur, expose :

ENFANCE ET JEUNESSE

Stages de Voile

La commune de Poussan dans le cadre des activités physiques et sportives du programme scolaire souhaite organiser un stage de voile pour 4 classes au centre nautique de voile de Sète.

**Convention avec la ville de
SETE**

112 enfants sont concernés par ce projet de voile dont le coût est estimé par élève et par séance d'une demi-journée à 13.50€ TTC.

Vu le projet de convention établi par la Ville de Sète et après lecture de celui-ci :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à **L'UNANIMITE** des membres présents,

APPROUVE la convention au titre de l'année 2016,

INSCRIT la dépense au budget de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer la convention et tout document relatif à ce projet.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 01 JUIN 2016
Et publication ou notification
Du 01 JUIN 2016

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A POUSSAN le, 01 JUIN 2016

Le Maire,
Jacques ADGÉ



Yolande Puglisi
M. Adgè

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.